



LIVRET DES OPTIONS HORS UFR ARSH

LES ETC

(ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX À CHOIX)

PROCÉDURE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

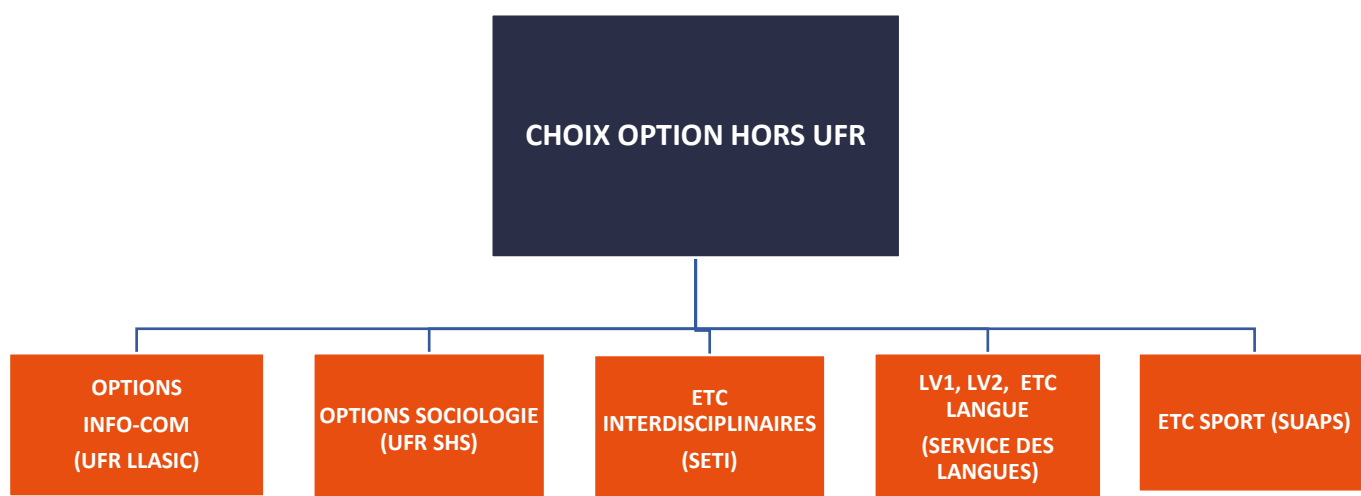
UFR Arts et Sciences Humaines (ARSH)
1281, rue des universités
38610 Gières

UGA
UFR
ARSH Université
Grenoble Alpes

Table des matières

<u>LES OPTIONS HORS UFR ARSH</u>	2
<u>LV1 - LV2 - ETC LANGUE</u>	3
<i>Comment vous inscrire en ETC Langue</i>	3
<u>ETC SPORT</u>	5
<i>Comment vous inscrire en ETC Sport</i>	5
<u>ETC - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES</u>	7
<i>Comment vous inscrire en ETC interdisciplinaires</i>	7

LES OPTIONS HORS UFR ARSH



Il existe plusieurs types d'ETC (Enseignements Transversaux à Choix) :

- ❖ **L'ETC Langue**, proposé par le Service des Langues (SDL)
- ❖ **L'ETC Sport**, proposé par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- ❖ **Les ETC Interdisciplinaires (ETCI)** qui couvrent de nombreuses disciplines, proposés par le Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires (SETI)

Ne vous présentez pas à un cours d'ETC sans être préalablement inscrit.

Si vous n'avez pas effectué votre inscription durant les dates d'ouverture de l'inscription en ligne, adressez-vous le plus rapidement possible aux gestionnaires du service des enseignements transversaux qui pourront vous proposer une inscription à un ETC dans la limite des places disponibles.

LV1 - LV2 - ETC LANGUE

SERVICE DES LANGUES

Le Service des Langues a pour mission d'accompagner les étudiants de l'établissement dans la poursuite des apprentissages et/ou la découverte d'une nouvelle langue étrangère, ainsi que dans la préparation d'un projet de mobilité internationale, académique ou professionnelle.

Début des enseignements : semaine du lundi 16 septembre 2024

COMMENT VOUS INSCRIRE EN LV2 OU ETC LANGUE

L'inscription en « LV1 – LV2 – ETC LANGUE » selon votre filière se fait en 3 étapes :

- ❖ **Étape 1 : TEST DE POSITIONNEMENT OBLIGATOIRE pour les nouveaux inscrits (sauf débutants)**
- ❖ **Étape 2 :** connectez-vous avec vos identifiants (login et mot de passe) sur la plateforme IDEL pour postuler à votre cours de langue : <https://idel.univ-grenoble-alpes.fr>
- ❖ **Étape 3 :** connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez votre langue **après confirmation de votre groupe et niveau par le Service des Langues**

L'étudiant doit vérifier la compatibilité du créneau de la LV2 ou ETC LANGUE choisi avec son propre emploi du temps.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le Service des Langues : sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note de 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) **seront appliquées à la matière.**

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur langue et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage.
- ❖ Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :

- ✓ Les étudiants ayant obtenu la mention ABI (Absence Injustifiée) ;
- ✓ Les étudiants ayant obtenu une Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;
- ✓ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.

La note est sinon automatiquement reportée en Session 2.

CONTACT

Adresse :

SDL – Service des Langues
Maison des Langues et des Cultures
1141 rue des universités
38610 Gières

Courriel : sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC SPORT

SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'Enseignement Transversal à Choix "Sport" (ETC Sport) permet à l'étudiant de suivre une formation dans l'activité sportive choisie pour un volume d'activité de 24h en moyenne par semestre. Une note est attribuée à l'étudiant en fin de semestre.

Début des enseignements : semaine du lundi 16 septembre 2024

COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC SPORT

L'inscription en ETC Sport se fait en plusieurs étapes :

- ❖ **Étape 1** : Candidatez en ligne à partir du jeudi 5 septembre à 9h jusqu'au mercredi 11 septembre 12h sur Mon Compte SUAPS : <https://suaps-mon-compte.univ-grenoble-alpes.fr/>
Faites 2 vœux sur Mon Compte SUAPS > Mes activités. Choisir deux créneaux dans une ou deux activités sportives
- ❖ **Étape 2** : consultez les résultats le mercredi 11 septembre 2024 à partir de 19h
Se connecter sur Mon Compte SUAPS
Si vous n'êtes pas affecté dans un groupe : rendez-vous au **Forum des Sports de la Seconde Chance le jeudi 12 septembre de 18h à 20h au Centre Sportif Universitaire** (piscine universitaire)
- ❖ **Étape 3** : connectez-vous du lundi 9 septembre 10h au lundi 30 septembre 16h sur votre Inscription Pédagogique sur le Web (IP WEB), sélectionnez « OPTION » puis « SPORT » et cochez « ETC SPORT »
- ❖ **Étape 4** : confirmez votre inscription en cours auprès de l'enseignant lors de la première semaine de cours
L'étudiant doit vérifier la compatibilité du créneau de l'ETC SPORT choisi avec son propre emploi du temps.
Attention, l'étudiant absent au premier cours sans justificatif (certificat médical, courriel à l'enseignant) perdra son inscription !

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le SUAPS : suaps-uga@univ-grenoble-alpes.fr.

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note de 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) seront appliquées à la matière.

Toute inaptitude médicale de plus de 3 semaines oblige l'étudiant à solliciter un contrat pédagogique auprès de l'enseignant (secrétariat, coaching, aide à l'entraînement, recherche documentaire etc.)

En l'absence de ce contrat de rattrapage, la note sera minorée.

Attention : si un médecin vous a déclaré(e) inapte à la pratique de l'EPS, manifestez-vous immédiatement auprès de votre enseignant.

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur sport et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage.

- ❖ **Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :**
 - ✓ **Les étudiants ayant obtenu la mention ABI (Absence injustifiée) ;**
 - ✓ **Les étudiants ayant obtenu la mention Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**
 - ✓ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.

La note est sinon automatiquement reportée en Session 2.

CONTACT

Adresse :

SUAPS - Service universitaire des activités physiques et sportives
Muse - Maison Universitaire des Services aux Étudiants
80 Allée Ampère
Domaine universitaire
38400 St Martin d'Hères

Courriel : suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr>

ETC - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES

SERVICE ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX INTERDISCIPLINAIRES

Les ETC interdisciplinaires sont des enseignements qui couvrent l'ensemble des disciplines de l'université. On y trouve des enseignements aussi variés que « Penser la crise écologique », ou encore « Zététique & auto-défense intellectuelle ». Les cours proposés sont de formes variables : travaux dirigés, cours magistraux en passant par des formes plus expérimentales ou participatives.

Début des enseignements : semaine du 16 septembre 2024

Ouverture des inscriptions en ligne du semestre 1 : du lundi 9 septembre 2024 à 10h au lundi 30 septembre 2024 à 16h.

- **FORUM des ETC (ouvert à tous les étudiants de l'UGA): le mercredi 4 septembre à partir de 13h30 à MUSE (arrêt de tram Gabriel Fauré-Muse)**

COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC INTERDISCIPLINAIRES

L'inscription en "ETC interdisciplinaires " se fait en 2 étapes :

- ❖ **Étape 1** : choisir votre ou vos ETC interdisciplinaires en fonction de **vos parcours et votre emploi du temps** en [consultant le catalogue des ETC](#)
- ❖ **Étape 2** : connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez le cours en « ETC interdisciplinaires » qui vous intéresse

L'étudiant doit vérifier la compatibilité du créneau de l'ETC choisi avec son propre emploi du temps.

Via l'Intranet LEO (Intranet étudiant)

Lien : <https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/planning-des-enseignements-de-grenoble/>

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut Service des enseignements transversaux interdisciplinaires : seti@univ-grenoble-alpes.fr

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) seront appliquées à la matière.

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur ETCI et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter

à la session de rattrapage sauf si la renonciation à la compensation est prévue dans le règlement des études.

- ❖ **Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :**
- ✓ **Les étudiants ayant obtenu une mention ABI (Absence injustifiée) ;**
 - ✓ **Les étudiants ayant obtenu une mention Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**
 - ✓ **Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.**

La note est sinon automatiquement reportée en Session 2.

CONTACT

Adresse :

SETI - Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires
1001 rue des résidences
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

Courriel : seti@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/planning-des-enseignements-de-grenoble/>

Vos contacts

ETC LANGUE

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SDL - Service des Langues
Maison des Langues et des Cultures
1141 rue des universités
38610 Gières

COURRIEL
sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC SPORT

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SUAPS
(Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)
379 rue des universités
38400 Saint Martin d'Hères

COURRIEL
suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC INTERDISCIPLINAIRES

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SETI
Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires
1001 rue des résidences
38400 Saint Martin d'Hères

COURRIEL
seti@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/enrichir-son-parcours/personnaliser-votre-formation/les-etc-interdisciplinaires/>

SOS ÉTUDIANTS

sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr
04 57 42 21 98